

COMPTE RENDU DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2010

- DATE D’AFFICHAGE : le 03 décembre 2010

Etaient présents :

M. Robert CADALBERT, M. Gérald FAVIER, M. François DELIGNE, M. Bernard TABARIE, M. Yannick OUVRARD, M. Jacques LOLLIOZ, M. René BISCH, M. Jean-Pierre PLUYAUD, Mme Sylvie MERILLON, Mme Irène MOULIN, M. Eric-Charles GOMIS

Absents :

M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Danièle VIALA, M. Pierre SELLINCOURT, M. Alain HAJJAJ, M. Guy MALANDAIN, Mme Alexandra ROSETTI

Pouvoirs :

M. Yves MACHEBOEUF à M. Yannick OUVRARD
M. Michel LAUGIER à M. Jean-Pierre PLUYAUD
Mme Christine VILAIN à Mme Irène MOULIN
M. Alexis BIETTE à M. Gérald FAVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre PLUYAUD

Présents : 11 à partir du point 1 Administration Générale et jusqu'à la fin.

Pouvoirs : 4 à partir du point 1 Administration Générale et jusqu'à la fin.

Votants : 15 à partir du point 1 Administration Générale et jusqu'à la fin.

Assistaient également à la séance :

Mmes BERTHOMIEU, GOULLET, KICHENAMA.

MM. BARBAGELATA, OILLEAU, FERRE.

La séance est ouverte à 20h36.

Approbation du procès verbal du Bureau du jeudi 7 octobre 2010

Le procès verbal du Bureau du jeudi 7 octobre 2010 est approuvé :

à l'unanimité.

/ ADMINISTRATION GENERALE /

M. Robert CADALBERT, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 2010-1230 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Taux de rémunération horaire des artistes intervenant pour la réalisation de leurs actions de sensibilisation, de formation et d'éducation artistique dans le cadre de l'action culturelle.**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ FINANCES /

M. Bernard TABARIE, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2010-1313 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Budget Primitif 2011 - Budget Principal**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2010-1318 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Frais de structure 2011 des budgets SPIC - Budget Assainissement et Budget Eau Potable**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 3 2010-1263 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Redevance Assainissement - Année 2011**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 4 2010-1314 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Budget Primitif 2011 - Budget Assainissement**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 5 2010-1262 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Surtaxe eau potable - Année 2011**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

6 2010-1315 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Budget Primitif 2011 - Budget Eau Potable

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

7 2010-1316 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Budget Primitif 2011 - Budget Prisme

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

8 2010-1317 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Budget Primitif 2011 : Budget Office du Tourisme

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

9 2010-1395 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Frais de structures des budgets Aménagement et Gestion Immobilière

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

10 2010-1377 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Budget Primitif 2011 - Budget Aménagement.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

11 2010-1378 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Budget Primitif 2011 - Budget Gestion Immobilière

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

12 2010-1396 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Exercice 2011 - Admission en non-valeur - Budget Gestion Immobilière

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

13 2010-1319 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Admission en non valeur - Budget Principal

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

TRAVAUX /

M. René BISCH, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

1 2010-1210 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Amélioration du réseau assainissement sur le quartier des Merisiers à Trappes – Avenant n°1 à la convention de mandat et de remboursement avec la commune de Trappes pour travaux supplémentaires à la charge de la Communauté d'Agglomération.

Avis Favorable de la commission Travaux du 02/11/2010

Par délibération n°2009-221 du 15 octobre 2009, le Bureau Communautaire a approuvé la convention de mandat et de remboursement avec la commune de Trappes concernant l'opération ANRU Merisiers Phase 2 et rue Wallon à Trappes pour la prise en charge financière d'options d'assainissement de compétence Communauté d'Agglomération.

Il convient donc de passer un avenant n°1 à la convention de mandat et de remboursement avec la commune de Trappes en raison de travaux complémentaires ayant ainsi une incidence sur le montant à rembourser par la Communauté d'Agglomération comme suit :

- **Option 2** : le nouveau collecteur d'Eaux Usées (EU) de diamètre 250 mm a été posé en lieu et place de l'ancien collecteur en amiante ciment. Dès lors, un plan de retrait amiante ciment a été mis en place, pour l'enlèvement de la canalisation amiante ciment conformément à la réglementation en vigueur. Le montant de cette prestation complémentaire est évalué à 25 000 € H.T

- **Option 3** : L'encombrement des réseaux des concessionnaires en place (France Telecom) au carrefour Wallon/Philippe a empêché la pose du collecteur d'Eaux Pluviales (EP) de diamètre 300 mm prévu initialement. Les contraintes de terrain ont imposé la mise en place de 2 collecteurs côte-côte de diamètre 160 mm pour un montant supplémentaire de 1 617,12 € H.T

Le montant supplémentaire des travaux à la charge de la Communauté d'Agglomération s'élève à 26 617,12 € HT, soit une augmentation de 11,89 % du montant de remboursement initial.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant n°1 à la convention de mandat et de remboursement avec la commune de Trappes en raison de travaux supplémentaires portant le montant de remboursement par la Communauté d'Agglomération de 223 948,44 € H.T à 250 565,56 € H.T.,

Article 2 : Autorise le Président à signer cet avenant,

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

2 2010-1211 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Avenue du Centre à Guyancourt – Délivrance de permission de voirie à l'opérateur SFR – Détermination des modalités d'exécution de travaux.

Avis Favorable de la commission Travaux du 2/11/2010

L'opérateur SFR, souhaitant créer des infrastructures sur la commune de Guyancourt, a déposé un dossier de Demande de Permission de Voirie (PMV) auprès du gestionnaire de voirie, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après analyse et vérification des ressources éventuellement « mutualisables », le gestionnaire doit procéder à l'instruction de la demande. Le pétitionnaire s'acquitte alors annuellement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

En l'absence de règlement de voirie, il appartient au Bureau Communautaire de déterminer pour chaque opération en concertation avec les intervenants, les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances.

Il est nécessaire d'approuver les modalités d'exécution de travaux pour l'opération citée ci-après :

Pétitionnaire	SFR
Ville	Guyancourt
Voie	Av du centre
Longueur	114,5 m
nb fourreaux	4
Chambres	1 L3T
Redevance annuelle	28,30 €
Objet	Liaison NATIXIS
Modalités techniques	Les modalités techniques proposées par le pétitionnaire sont conformes aux exigences du gestionnaire

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances, conformément au dossier technique déposé,

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

3 2010-1233 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Avenue Léon Blum à Guyancourt et avenue Joseph Kessel à Voisins-le-Bretonneux – Délivrance de permission de voirie à l'opérateur COLT Télécommunication – Détermination des modalités d'exécution de travaux.

Avis Favorable de la commission Travaux du 2/11/2010

L'opérateur COLT Télécommunication, souhaitant créer des infrastructures sur les communes de Guyancourt et Voisins-le-Bretonneux, a déposé un dossier de Demande de Permission de Voirie (PMV) auprès du gestionnaire de voirie, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après analyse et vérification des ressources éventuellement « mutualisables », le gestionnaire doit procéder à l'instruction de la demande. Le pétitionnaire s'acquitte alors annuellement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

En l'absence de règlement de voirie, il appartient au Bureau Communautaire de déterminer pour chaque opération en concertation avec les intervenants, les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances.

Il est nécessaire d'approuver les modalités d'exécution de travaux pour les opérations citées ci-après :

Pétitionnaire	COLT Télécommunication
Ville	Guyancourt
Voie	Av Léon Blum
Longueur	60 m
nb fourreaux	6
Chambres	1 L3T
Redevance annuelle	25,36 €
Objet	Liaison RENAULT
Modalités techniques	Les modalités techniques proposées par le pétitionnaire sont conformes aux exigences du gestionnaire

Pétitionnaire	COLT Télécommunication
Ville	Voisins-le-Bretonneux
Voie	Av Joseph Kessel
Longueur	286 m
nb fourreaux	3
Chambres	1 L3T
Redevance annuelle	40.30 €
Objet	Liaison RENAULT
Modalités techniques	Les modalités techniques proposées par le pétitionnaire sont conformes aux exigences du gestionnaire

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances, conformément aux dossiers techniques déposés.

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

4 2010-1212 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Avenue du Centre / rue Stephenson à Montigny-le-Bretonneux – Délivrance de permission de voirie à l'opérateur BOUYGUES TELECOM – Détermination des modalités d'exécution de travaux.

Avis Favorable de la commission Travaux du 2/11/2010

L'opérateur BOUYGUES TELECOM, souhaitant créer des infrastructures sur la commune de Guyancourt, a déposé un dossier de Demande de Permission de Voirie (PMV) auprès du gestionnaire de voirie, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après analyse et vérification des ressources éventuellement « mutualisables », le gestionnaire doit procéder à l'instruction de la demande. Le pétitionnaire s'acquitte alors annuellement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP).

En l'absence de règlement de voirie, il appartient au Bureau Communautaire de déterminer pour chaque opération en concertation avec les intervenants, les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances.

Il est nécessaire d'approuver les modalités d'exécution de travaux pour l'opération citée ci-après :

Pétitionnaire	Bouygues Telecom
Ville	Montigny le Bretonneux
Voie	Av du centre / rue Stephenson
Longueur	21 m
nb fourreaux	2
Chambres	1 L3T
Redevance annuelle	15.82 €
Objet	Liaison ETDE
Modalités techniques	Les modalités techniques proposées par le pétitionnaire sont conformes aux exigences du gestionnaire

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection des voies et de leurs dépendances, conformément au dossier technique déposé.

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

5 2010-1290 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération – Réaménagement du carrefour Jean Jaurès (RD 127)/rue Pierre Brossolette à Guyancourt – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – Autorisation donnée au Président de solliciter toute demande de subvention.

Avis Favorable de la commission Travaux du 02/11/2010

Le carrefour actuel est constitué d'une voie principale en ligne droite, le boulevard Jean Jaurès (RD127), sur laquelle arrivent deux voies, rue Brossolette, sous forme triangulaire : deux branches en sortie de la RD et deux branches en entrée de chaque côté de la RD.

La RD 127, dont les abords sont de gestion communautaire, est en cours de rétrocession dans le domaine communal.

Cet aménagement, peu urbain et très consommateur d'espace, n'incite pas les véhicules de la rue Jean Jaurès (RD127) à ralentir.

De plus, les piétons et les vélos sont contraints lorsqu'ils longent le boulevard Jean Jaurès (RD127) à de longues marches et de nombreuses traversées pour passer d'un côté de la rue Pierre Brossolette à l'autre, ce qui multiplie les risques d'accidents pour eux.

C'est pourquoi il est proposé son réaménagement qui consiste en :

- La création d'un giratoire
- La réduction de la vitesse sur l'axe du boulevard Jean Jaurès (RD127) par la présence du giratoire et par surélévation du carrefour
- L'amélioration des circulations douces par une réduction des longueurs de traversées et une prise en compte des vélos en entrée de carrefours

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 1 150 000 € TTC, la surface d'intervention approche les 5 000 m² (valeur janvier 2013).

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve le programme de l'opération relatif au réaménagement du carrefour Jean Jaurès (RD 127)/rue Pierre Brossolette à Guyancourt

Article 2 : Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant de 1 150 000 € TTC (valeur janvier 2013)

Article 3 : Autorise le Président à solliciter toute subvention au taux maximum

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

6 2010-1291 Saint-Quentin-en-Yvelines – Communauté d'Agglomération – Trappes – ZAC de l'Aérostat au niveau du Mail de l'Aqueduc – Travaux sur les ouvrages de transport de gaz – Convention de travaux avec GRT Gaz – Autorisation donnée au Président pour signer la convention

Avis Favorable de la commission Travaux du 02/11/2010

« *Opération réalisée dans le cadre du budget Aménagement* »

Dans le cadre de la construction de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Aérostat à Trappes, la Communauté d'Agglomération demande à GRT Gaz maître d'ouvrage des réseaux de gaz, de réaliser des travaux relatifs à la mise en place de protections mécaniques sur ouvrages de transports de gaz haute pression DN600 sur 170 ml au droit de la canalisation située dans l'emprise du futur Mail de l'Aqueduc,

Les travaux concernent :

- La reconnaissance de l'ouvrage de transport : marquage, relevés et sondages,
- Le terrassement,
- La protection mécanique par dalles PEHD,
- La remise en état à l'identique.

GRT Gaz assure donc la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux correspondants.

Il convient d'établir une convention pour définir les conditions d'exécution et les modalités de financement pour l'ensemble des travaux à réaliser.

La durée des travaux par GRT GAZ est estimée à 8 semaines environ.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines prendra à sa charge l'intégralité du coût des travaux pour la mise en place de protections mécaniques de la canalisation de transport de gaz, estimé à 149 500 € TTC.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve la convention travaux pour la mise en place de protections mécaniques de la canalisation de transport de gaz sur la ZAC de l'Aérostat, au niveau du Mail de l'Aqueduc,

Article 2 : Autorise le Président à signer la convention avec GRT Gaz pour un montant prévisionnel de 149 500 € TTC.

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

/ SANTE /

M. Robert CADALBERT, en l'absence de Mme Danièle VIALA, vice-présidente chargée de la commission, rapporte le point suivant :

1 2010-1327 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Information de sensibilisation et de prévention des conduites addictives auprès des collégiens de Saint-Quentin-en-Yvelines - Subvention de 3 000 € attribuée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS IDF) - Autorisation de signature donnée au Président

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines compte près de 20 000 jeunes de moins de 20 ans et 18 collèges sur son territoire.

Signataire d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est entrée dans une démarche Atelier Santé Ville (ASV) autour de la santé des jeunes. Les différents groupes de travail ont fait ressortir au niveau des addictions le besoin de couvrir l'ensemble du territoire en matière de prévention des addictions dans les collèges et donc de compléter les actions déjà menées par les acteurs locaux.

Depuis six ans, la Communauté d'Agglomération avec son service de l'Institut de Promotion de la Santé (IPS) met en place des actions partenariales autour de la prévention des conduites addictives en direction des collégiens.

L'objectif de cette action est de :

- sensibiliser et informer les jeunes aux risques liés à la prise de substances psycho-actives et sur les comportements à risques à partir d'une information-action
- Valoriser auprès des collégiens le capital santé des jeunes, le choix de non consommation et enfin les lieux d'information et de prise en charge (Lieu Ecoute Jeunes, CASA).

Contenu de l'action :

Dans un premier temps une réunion de préparation se fera avec l'équipe pédagogique de chaque collège pour adapter le projet localement.

Ensuite deux séances d'information se feront auprès de neuf classes en territoire CUCS :

- **1^{er} temps** : débat sur les représentations sociales de l'adolescence, du rapport aux parents et de l'importance des groupes d'amis
- **2^{ème} temps** : *Les prises de risque* :
- **Photo-expression** : *choisir 2 photographies qui évoquent selon vous la notion de risque ou encore de prise de risque*

Un questionnaire sera distribué en fin de projet pour voir l'évolution des représentations des jeunes.

Le Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a décidé d'apporter une aide financière de 3 000 € pour la prévention des addictions auprès des collégiens

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Autorise le Président à solliciter la subvention et à signer tous documents inhérents,

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

/ HABITAT /

M. Yannick OUVRARD, vice-président chargé de la commission, rapporte les points suivants :

- 1 2010-1349 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Avenants à la convention entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines relative à l'aide financière pour la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage de l'agglomération pour l'année 2011 - Autorisation de signature donnée au Président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- 2 2010-1321 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Octroi d'une subvention complémentaire au CLLAJ, association du secteur Habitat - Autorisation de signature donnée au Président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ AFFAIRES SOCIALES /

Mme Irène MOULIN, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 2010-1320 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Octroi de subventions complémentaires aux associations du secteur social - Autorisation de signature donnée au Président**

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

/ TRANSPORTS DEPLACEMENTS /

M. Robert CADALBERT, en l'absence de M. Michel LAUGIER, vice-président chargé de la commission, rapporte le point suivant :

- 1 2010-1297 Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'Agglomération - Signature d'une convention de participation financière du Syndicat des Transports de l'Île de France (S.T.I.F.) pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de 80 points d'arrêt du réseau de transport en commun**

La loi du 11 janvier 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées impose, dans son volet transport, d'améliorer les conditions d'accès aux transports en commun.

Dans le cadre de cette loi, la Communauté d'Agglomération qui assure la gestion de 510 points d'arrêt pour le réseau de bus desservant son territoire, sollicite chaque année le STIF pour obtenir des subventions permettant de réaliser les travaux nécessaires (aujourd'hui 72% des arrêts ont fait l'objet d'adaptations).

Afin de poursuivre cette démarche, la Communauté d'Agglomération a déposé un dossier de demande subventions pour 80 points d'arrêt.

Le STIF a approuvé ce dossier le 29 septembre dernier pour un montant alloué de subventions de 387 600 € HT (cette opération peut prétendre à une subvention de la Région Ile de France d'un montant identique ; couvrant ainsi 100% de la dépense, répartie à part égale entre les 2 financeurs).

Pour mieux encadrer ce dispositif, le STIF a mis au point à compter de cette année une « convention de participation financière » que la Communauté d'Agglomération est invitée à signer.

Par rapport au fonctionnement qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui, cette convention fixe les conditions de participation du STIF au financement de l'opération et les motifs de résiliation; l'annexe 1 précise en outre le calendrier prévisionnel des appels de fonds.

Cette convention engage les 2 parties pour 10 ans à compter de la réalisation des travaux.

Le Bureau,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention de participation financière du S.T.I.F pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 2 : Autorise le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité par 15 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

M. le Président

Robert CADALBERT